ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 2272

Texte de la question

M. François Loos interroge Mme le ministre de la culture et de la communication sur les travaux nécessaires à la réouverture complète du Grand Palais à Paris. En effet, le bâtiment avait été fermé en novembre 1993 pour des motifs de sécurité, aucune réparation d'entretien importante n'ayant été entreprise depuis près d'un siècle. Or, à ce jour, reste fermée la grande nef utilisée pour des salons d'artistes. Il aimerait donc connaître les dispositions et travaux qu'il compte prendre dans cette affaire.

Texte de la réponse

Fermée pour raison de sécurité par décision ministérielle en novembre 1993, la grande nef du Grand-Palais s'inscrit dans le plan de rénovation générale de l'édifice, prévu en deux phases. La première étape, préalable à toute opération de réaménagements intérieurs, permettra de rouvrir provisoirement la grande nef au public à l'occasion des manifestations marquant la commémoration du millénaire. Les travaux de consolidation des structures du bâtiment seront en effet terminés pour l'an 2000. Les études architecturales et techniques seront achevées à l'automne 1997 et les travaux commenceront au printemps 1998. Ils dureront deux ans et impliqueront le départ des services de l'université Paris-Sorbonne et de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France. Des manifestations pourront donc se tenir dans la grand nef restaurée au cours de l'été 2000. La seconde étape sera la rénovation intérieure du bâtiment qui sera entreprise après les fêtes de deuxième millénaire. Le programme de cette deuxième phase n'est pas encore arrêté et les différents partenaires seront associés à son élaboration et à sa mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : M. François Loos
Circonscription : Bas-Rhin (8e circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2272
Rubrique : Patrimoine culturel
Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement
Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 août 1997, page 2618
Réponse publiée le : 27 octobre 1997, page 3698